

PARLEMENT EUROPÉEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES EXTERNES

Département thématique

PN/cc

Bruxelles, le 29 novembre 2004

NOTE

SUR LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE
DE LA SERBIE-MONTÉNÉGRO ET SUR SES RELATIONS
AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Cette note a été préparée à l'attention des membres du Parlement européen. Les avis qui y sont exprimés sont de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.

Sources: Agence Europe
Commission européenne
Economist International Unit
Oxford Analytica
Reuters
World Markets Analysis

NT\549048FR.doc

PE 350.429

FR

FR

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. SITUATION POLITIQUE.....	3
II. SITUATION ÉCONOMIQUE.....	15
III. RELATIONS UE / SERBIE-MONTÉNÉGRO.....	20

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter M. Pedro Neves, Parlement européen, DG ExPo, Département thématique, tél. 0032/2/284 3752 / Fax: 0032/2/284 68 31, e-mail: pneves@europarl.eu.int

I. SITUATION POLITIQUE

1. *Historique*

1.1. Serbie

La Serbie est un pays qui s'ouvre, au Nord, sur la grande plaine danubienne, et s'enfonce, dans sa partie méridionale jusqu'au coeur de la péninsule balkanique. Elle a des frontières avec presque tous les États balkaniques. Sa superficie totale est de 102.173 Km² ⁽¹⁾ et sa population dépasse les dix millions d'habitants².

Les Serbes et les Monténégrins sont des Slaves du Sud. Ils se sont installés dans la péninsule balkanique au VII^{ème} siècle. Aux IX^{ème} et X^{ème} siècles, on ne peut pas encore parler d'un État serbe, mais d'États reposant sur l'union de tribus slaves, souvent dépendantes de l'Empire byzantin. Avec la dynastie des Nemanjides (1170-1371), l'État serbe est apparu. Celui-ci est devenu un empire éphémère, sous le règne du tsar Dusan (1331-1355), qui occupait la plus grande partie de la péninsule balkanique³.

Après la mort du tsar Dusan, son empire s'est fractionné en une dizaine de principautés rivales, ce qui n'a pu que faciliter la pénétration des armées ottomanes dans les Balkans. La victoire de ces dernières sur les forces serbes en 1389, à la bataille du "Champ des Merles"⁴, a entraîné l'occupation complète du territoire serbe jusqu'au XIX^{ème} siècle.

En 1830, grâce à une entente directe avec l'Empire ottoman, l'autonomie de la principauté de Serbie fut reconnue. Toutefois, la Serbie demeurait un petit État enclavé qui dut attendre le Congrès de Berlin (1878) pour obtenir une indépendance complète, en même temps que le royaume de Monténégro.

Impregnée de la conception universaliste des philosophes des Lumières, l'idée de former une union des Slaves du Sud sous forme d'un État-nation est née au XIX^{ème} siècle. De la même façon que l'unité allemande s'est faite autour de la Prusse, l'union des Slaves du Sud a été conduite par la Serbie.

Entre 1914 et 1918, le royaume de Serbie a été le seul, dans la région, à se battre contre l'Empire austro-hongrois. Aux yeux des Serbes, tous ces efforts valaient bien un dédommagement moral. Ainsi, en 1918, les Serbes ont perçu la formation du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes (la Première Yougoslavie) comme une récompense donnée au peuple libérateur des Slaves du Sud. Au lieu d'un État fédéral, c'est un État centralisé à la française qui a vu le jour. Cette situation ne pourrait que déplaire aux Croates, aux Slovènes ainsi qu'aux autres peuples du royaume.

Quand aux divisions internes s'ajoutèrent des menaces extérieures, le pays n'a pas pu résister longtemps. Les combats de la Deuxième Guerre Mondiale attisèrent les antagonismes entre les divers peuples du pays.

¹ Ce chiffre inclut le Monténégro, le Kosovo et la Voïvodine.

² Idem.

³ Cet empire est à l'origine des revendications territoriales des nationalistes serbes.

⁴ Le "Champ des Merles" est situé à 5 Km de Pristina, ce qui explique l'importance du Kosovo pour les Serbes.

La Yougoslavie socialiste, fondée en 1945 (la Deuxième Yougoslavie), était le produit de l'idéal des Partisans commandés par Tito et des conditions géopolitiques de l'époque. La Ligue des Communistes (le parti unique) n'a jamais eu de véritable stratégie face à la question nationale. Il est un fait que Tito, faisant allusion à l'hégémonie des Serbes lors de la Première Yougoslavie, préconisait "une Yougoslavie forte, avec une Serbie faible". Le sentiment des Serbes est que la Fédération titiste ne leur a pas permis de développer leur projet national.

Slobodan Milosevic, dont le discours à la fois nationaliste et populiste lui avait valu de prendre le contrôle, en 1987, de la section serbe du parti unique, est parvenu à faire adopter, en mars 1989, une révision de la Constitution de la République de Serbie privant les provinces du Kosovo et de Voïvodine de toute autonomie¹, mettant ainsi en place une dynamique dictatoriale et répressive qui s'imposera dans les années suivantes. En réponse à la nouvelle attitude des Serbes, la Slovénie, la Croatie et la Macédoine annoncèrent en juin 1991 leur retrait de la Fédération yougoslave qui touchait donc à sa fin.

La Yougoslavie, troisième du nom, fondée en avril 1992 sur les ruines de la précédente, par l'association de deux républiques, le Monténégro et la Serbie, cette dernière flanquée des deux anciennes provinces autonomes du Kosovo et de la Voïvodine, était structurée comme une fédération. Elle a été encore plus éphémère que ses prédécesseurs car elle n'a duré que 11 ans. Cette fédération a été victime de l'énorme déséquilibre démographique existant entre les deux entités composant le pays (10 millions d'habitants en Serbie pour quelques 600.000 au Monténégro), et surtout du fait du poids politique écrasant de la personnalité de Slobodan Milosevic² qui a dominé la Serbie pendant plus d'une décennie. Les conflits en Slovénie (1991), en Croatie (1991), en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) et au Kosovo (1999) ont isolé le pays et même entraîné une intervention de la communauté internationale. Bombardé pendant 78 jours par les forces de l'OTAN en 1991, le gouvernement de Belgrade a dû accepter le plan de paix et retirer son armée du Kosovo.

1.2. Monténégro

De langue serbe et de religion orthodoxe, les Monténégrins forment néanmoins une "nation" distincte de celle des Serbes. Le Monténégro émerge dans l'histoire au XI^{ème} siècle. En 1516, placé sous suzeraineté (théorique) de l'Empire ottoman, il a à sa tête un "prince-évêque", c'est-à-dire, l'Évêque de Cetinje est en même temps Prince de Monténégro. Le Congrès de Berlin (1878) reconnaît l'indépendance du pays qui devient royaume en 1912. A l'issue de la Première Guerre Mondiale, les Monténégrins se montrent les plus fervents partisans de l'union avec les Serbes. En novembre 1918, un Conseil national dépose le Roi Nikita et vote l'incorporation dans le royaume des Serbes, Croates et Slovènes. En 1945, le Monténégro devint l'une des six républiques de la Fédération Yougoslave (la plus petite avec ses 13.812 Km²), et le peuple monténégrin l'un des peuples constitutifs de la Yougoslavie. Podgorica (qui jusqu'en 1992 s'appelait Titograd) remplaça alors Cetinje comme capital. Suite à l'implosion de la République de Yougoslavie, le Monténégro, fidèle à la Serbie, a constitué avec cette dernière la République fédérale de Yougoslavie (1992-2003), troisième du nom. Toutefois, il n'a hérité qu'une faible influence dans

¹ Ces provinces jouissaient d'une large autonomie depuis 1974.

² Nationaliste, M. Milosevic avait été influencé par le "Mémoire", texte écrit en 1986 par des membres de l'*intelligentsia* serbe, qui dénonçait les injustices et les sacrifices du peuple serbe "qui n'a pas eu le droit d'avoir son propre État. Il estime que le peuple serbe doit "redevenir un sujet de l'Histoire" et contrôler son propre État national.

la gestion du pays et en plus il a dû beaucoup souffrir des sanctions ayant frappé la Serbie. L'élection à la présidence de la République du Monténégro, en octobre 1997, de Milo Djukanovic, qui s'était nettement prononcé pour une autonomie accrue du pays vis-à-vis du pouvoir serbe, a contribué à envenimer les relations entre les deux partenaires de la Fédération.

1.3. Kosovo

Le territoire de l'actuelle province du Kosovo, resté très cher au coeur des Serbes, car il fut le berceau de leur nation (de la fin du XII^{ème} à la fin du XIV^{ème} siècles). Ensuite, le Kosovo est devenu pendant cinq siècles une dépendance de l'Empire ottoman. C'est à cette époque que les Albanais¹ se sont massivement convertis à l'Islam. La première guerre balkanique a permis l'émergence d'une Albanie indépendante, mais le Kosovo est resté dans l'orbite de la Serbie. La Constitution yougoslave de 1974 a accordé au Kosovo (comme à la Voïvodine) des prérogatives presque égales à celles d'une république. Le gouvernement serbe a, en 1989, restauré son autorité sur les provinces autonomes. Un an après son abolition officielle par les autorités de Belgrade, le Parlement du Kosovo, réuni dans la clandestinité, a proclamé la "République du Kosovo". Des élections législatives et présidentielles ont eu lieu en mai 1992. Elles ont accordé la majorité à la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) et porté son *leader*, Ibrahim Rugova, à la présidence de la "République". La même majorité et le même *leader* ont été reconduits par les électeurs albanais du Kosovo en mars 1998. Les autorités de Belgrade n'ont pas reconnu la validité de ces élections et réfutent l'idée d'une "République du Kosovo". Simultanément, elles ont commencé à exercer une répression sévère de toute velléité d'expression de la communauté albanaise. Certains analystes ont même parlé d'un système d'*apartheid* pour qualifier la situation existante dans la province.

1.4. Voïvodine

La Voïvodine est une région multinationale située au Nord de la Serbie proprement dite. Lors de la création de la Yougoslavie en 1918, la région, autrefois dépendant du Royaume de Hongrie, fut incorporée dans le nouveau pays. En 1946, pour tenir compte de la mosaïque ethnique qui caractérise ce territoire depuis le XVIII^{ème} siècle, une région autonome, intitulée Voïvodine² est instituée au sein de la République de Serbie.

La montée des nationalismes à la fin des années 1980 et le déclenchement du conflit yougoslave dans la décennie qui suit, ont gravement affecté l'équilibre multinational de la région. En 1989, la Voïvodine a été privée de son statut d'autonomie et depuis cette date, les droits des minorités ont été largement remis en cause (notamment lorsque M. Milosevic était au pouvoir), par les autorités au profit de la majorité serbe (57,3% de la population de la province, lors du recensement de 1991).

2. Politique interne

2.1. Système institutionnel

¹ Aujourd'hui, largement majoritaires dans la région (82,2% selon le recensement de 1991).

² Entre 1848 et 1860 le territoire était désigné "Voïvodine".

Le 4 février 2003, le nouvel État commun de Serbie-et-Monténégro a remplacé la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Les républiques partagent un Président nominal et mènent des politiques communes dans les domaines de la défense et des affaires étrangères, mais cela ne va pas beaucoup plus loin. De plus, les deux républiques ont la possibilité de déclarer leur indépendance au bout d'une période initiale de trois ans.

Le **Parlement fédéral** (Assemblée fédérale - Skupstina), unicaméral, a été créé le 4 mars 2003. Cette assemblée compte 126 sièges, dont 91 ont été attribués à la Serbie et 35 au Monténégro. Les membres de la nouvelle Assemblée fédérale ont été choisis par les Parlements des deux républiques, pour un mandat de deux ans. Une élection directe est prévue pour 2005.

Le **Président** est le chef de l'État. Le président actuel, Svetozar Marovic du Monténégro, a été élu par l'Assemblée fédérale le 7 mars 2003 pour un mandat de quatre ans.

Le **Conseil de ministres** est dirigé par le président et est responsable devant l'Assemblée fédérale. Outre le président, il regroupe cinq ministres (défense, affaires étrangères, relations économiques internationales, relations économiques intérieures et droits de l'homme): trois nommés par la Serbie et deux du Monténégro.

Le **système judiciaire** se compose de tribunaux communaux, de tribunaux de district, de cours suprêmes républicaines, de la Cour constitutionnelle fédérale et du Tribunal fédéral. Ce dernier est l'instance juridictionnelle la plus haut placée de l'État commun de Serbie-et-Monténégro et statue sur les différends entre la Serbie et le Monténégro, et entre l'État commun et les républiques. L'indépendance de l'appareil judiciaire est formellement garantie par la loi aussi bien en Serbie qu'au Monténégro. Pourtant, surtout en Serbie, les juges se plaignent d'une ingérence excessive du pouvoir exécutif et de campagnes médiatiques visant à discréditer le pouvoir judiciaire par des allégations de corruption et de liens avec la criminalité organisée.

Les républiques de Serbie et du Monténégro disposent de leur propre Parlement, de leur propre gouvernement et de leur propre président. La Charte constitutionnelle qui a donné naissance à l'État commun contraint par ailleurs la **Serbie** à élaborer une nouvelle Constitution. Il avait été prévu d'achever le processus de rédaction et d'approbation de cette Constitution (par le Parlement et par voie référendaire) pour la fin de l'été 2003, mais ce processus va finalement se poursuivre en 2004. Le système institutionnel actuel est fondé sur la Constitution serbe de 1989. La Serbie dispose d'un Parlement unicaméral de 250 sièges. Le président est élu au suffrage universel. Natasa Micić, la présidente du Parlement, a exercé les fonctions de président de la République de janvier 2003 à juillet 2004.

Le statut du **Kosovo** reste incertain. Depuis 1999, le Kosovo est gouverné par une administration intérimaire des Nations unies.

Le système institutionnel du **Monténégro** repose sur la Constitution de 1992. Le Parlement est unicaméral et comporte 75 sièges. Le chef d'État est le président (actuellement Filip Vujanović), qui est élu au suffrage universel.

2.2. Événements récents

2.2.1 Serbie

a) La fin du régime de Milosevic et la coalition de la DOS

Le monde politique yougoslave a connu un renversement de situation en octobre 2000 suite à la mise en échec de M. Milosevic à l'élection présidentielle du 24 septembre par Vojislav Kostunica, le candidat de l'opposition démocratique de Serbie (DOS). Bien que M. Milosevic ait d'abord refusé d'accepter le résultat du vote, une vague de protestations populaires l'a contraint à admettre sa défaite. La DOS a complété sa victoire en remportant les élections législatives anticipées tenues en décembre en Serbie, en obtenant 176 sièges sur un total de 250. La DOS a ensuite constitué un gouvernement et Zoran Djindjic, chef du parti démocratique (DS), le plus important de la coalition DOS, est devenu Premier ministre de Serbie.

La DOS, qui était à l'origine une coalition de 18 partis politiques, s'est réunie pour empêcher Slobodan Milosevic de reprendre le pouvoir suite aux élections de septembre 2000. Elle ne disposait pas d'une large base idéologique commune. Ses deux principaux partis étaient le Parti démocratique de Serbie (DSS) du président Kostunica et le parti démocratique (DS) du Premier ministre serbe, M. Djindjic. Dès 2001, la coalition s'est divisée en deux factions, la première autour de Kostunica et l'autre autour de Djindjic. Un désaccord d'importance est apparu au sujet de l'extradition de l'ancien président Slobodan Milosevic vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY): alors que le président Kostunica et son DSS s'opposaient à cette extradition qu'ils jugeaient contraire à la Constitution, le Premier ministre serbe, M. Djindjic, et son cabinet ont cédé aux pressions internationales en remettant Milosevic le 28 juin 2001. Cette décision a généré de profondes tensions en Yougoslavie, mais le succès de la conférence des donateurs suite à l'extradition de Milosevic a permis d'apaiser ce sentiment d'indignation politique. Tous les ministres du cabinet DSS ont néanmoins démissionné à la suite de cette décision ¹.

Kostunica et Djindjic ne cessaient de se quereller au sujet du rythme des réformes et de l'intégration occidentale, ainsi que de la coopération avec le TPIY. Le conflit permanent entre les deux hommes et leurs partis respectifs est parvenu à son comble en juin 2002, lorsque le DSS s'est retiré de la coalition.

b) L'assassinat de Zoran Djindjic et l'état d'urgence ultérieur

Le 12 mars 2003, Zoran Djindjic, le Premier ministre serbe, a été assassiné devant le principal immeuble du gouvernement à Belgrade. Le gouvernement a aussitôt proclamé l'état d'urgence qui a duré jusqu'au 22 avril 2003. Le 19 mars 2003, le Parlement a approuvé la nomination de Zoran Zivkovic, alors ministre de l'intérieur, au poste de Premier ministre.

Pendant les 42 jours d'état d'urgence, le gouvernement a mené l'opération «Sabre», ensemble de mesures de grande envergure destinées à lutter contre la criminalité organisée et ses filières. Des poursuites criminelles ont été engagées contre plus de 3 000 personnes, dont plusieurs membres du clan Zemun, gang criminel basé à Belgrade entretenant des liens étroits avec des éléments des services de sécurité de l'État, identifié comme étant l'organisateur et l'auteur de l'assassinat. Fin avril 2003, les autorités ont déclaré que le meurtre de M. Djindjic faisait partie d'une conspiration

¹ Reuters Business Briefing, 21 juin 2002, «Yugoslavia: The Disintegrating Coalition» de Transitions Online.

de grande envergure visant à renverser le gouvernement. Le 21 août, le gouvernement serbe a inculpé 44 personnes soupçonnées de conspiration ou d'avoir participé à l'assassinat de Zoran Djindjic.

Suite à l'assassinat, le gouvernement n'a par ailleurs pas tardé à dissoudre les «Bérets rouges»¹, unité de forces spéciales paramilitaires entretenant des liens étroits avec le milieu criminel². Milorad Lukovic, chef du clan Zemun et premier suspect concernant l'assassinat de Djindjic, avait dirigé les Bérets rouges jusqu'en 2002.

c) Les élections législatives de décembre 2003 et la scène politique

Le 13 novembre 2003, M^{me} Natasa Micic, présidente du Parlement et présidente en exercice de la République, a annoncé la tenue d'élections législatives anticipées le 28 décembre 2003 et dissout le Parlement. Cette décision donnait suite à celle des plus petits partis de la coalition DOS de ne plus apporter leur soutien au gouvernement, entraînant la perte de sa majorité au Parlement. Le gouvernement a également dû faire face à une motion de défiance. Les semaines précédentes, l'opposition avait accusé le gouvernement d'incompétence et de corruption endémique, et tant le DSS que le parti radical avaient déposé des motions de défiance contre le gouvernement. Le 18 novembre, la présidence de la DOS en a tiré officiellement la conclusion que la coalition DOS avait cessé d'exister avec la convocation d'élections anticipées.

La force dominante de l'ancienne coalition DOS, le Parti démocratique (**DS**), avait annoncé au départ qu'il se présenterait seul aux élections, mais il a ensuite décidé de présenter des listes communes avec des partis plus petits. Le Parti démocratique a été fondé notamment par Zoran Djindjic suite à la chute du régime monopartiste à la fin des années 1980.

Le **G17 Plus** est un ancien groupe de réflexion qui s'est transformé en parti politique en décembre 2002. Le nouveau parti est dirigé par Mirosljub Labus, ancien vice-Premier ministre fédéral qui s'était porté, en vain, candidat à la présidence serbe en 2002. Il existe relativement peu de différences idéologiques entre l'ancienne coalition DOS et le G17 Plus, mais ce dernier cherche dorénavant à rallier le même segment d'électeurs pro-réformistes.

Le **DSS** a été créé au début des années 1990 par Vojislav Kostunica suite à un différend avec le DS de M. Djindjic. Le DSS est plus conservateur et nationaliste que la plupart des partis au pouvoir et est partisan d'une progression plus graduelle des réformes, non seulement de l'économie mais aussi des institutions telles que l'armée.

Le Parti socialiste de Serbie (**SPS**), le parti de l'ex-président yougoslave Slobodan Milosevic, est devenu la plus grande force d'opposition au Parlement serbe suite aux élections de 2000, avec 37 sièges. Cependant, le SPS a depuis accusé une baisse de popularité, en raison de l'absence de M. Milosevic de la scène politique intérieure et d'une série de conflits internes.

¹ Créés par M. Milosevic en 1991, les Bérets rouges avaient intégré des repris de justice et des membres de différentes milices paramilitaires.

² Selon la justice serbe, les Bérets rouges associés au clan mafieux de Zemun seraient responsables de plus de cinquante homicides commis à Belgrade, de trafic de drogue organisé et de formation d'un réseau de trafiquants sur le territoire ex-yougoslave et européen.

Le Parti radical serbe (**SRS**) est un parti nationaliste extrémiste dirigé par Vojislav Seselj. Ce parti a remporté 23 sièges lors des élections de 2000. Le profond soutien électoral dont jouissait le SRS a été confirmé au premier tour de l'élection présidentielle serbe à la fin septembre 2002, à l'occasion duquel M. Seselj a obtenu la troisième place avec 23,2 % des voix, puis lors de l'élection présidentielle de novembre 2003, lors de laquelle le candidat du SRS, Tomislav Nikolic, a remporté 46,2 % des voix.

Lors des élections législatives extraordinaires du 28 décembre, le Parti radical serbe (SRS) de Vojislav Seselj a remporté 82 sièges et le Parti socialiste serbe (SPS) de l'ex-président yougoslave, Slobodan Milosevic, 22 sièges. Des partis plus modérés, le Parti démocratique de Serbie (DSS), le Parti démocratique (DS), le G17 Plus et une coalition du Mouvement serbe du renouveau (SPO) et de Nouvelle Serbie (NS) de Velimir Ilic, ont remporté 146 des 250 sièges de l'Assemblée serbe.

Selon les observateurs, la victoire du SRS n'était pas due à une résurrection du nationalisme serbe. Certains de ceux qui ont voté pour les Radicaux l'ont fait en raison de leurs attitudes nationalistes extrémistes, mais d'autres ont souhaité voter contre l'ancienne coalition de l'opposition démocratique de Serbie (DOS) au pouvoir et son principal parti, le DS, en réaction contre leurs actions au cours des trois années précédentes. Plusieurs raisons pouvaient expliquer le succès du SRS, hormis la campagne électorale médiocre et peu convaincante menée par les deux principaux partis modérés, le DS et le DSS: les difficultés économiques et sociales, les allégations de corruption et de mauvaise administration au sein du gouvernement, les différends entre les partis les plus démocratiques et l'ingérence des pays étrangers ¹.

L'actuel cabinet serbe a finalement prêté serment le 2 mars 2004, deux mois après les élections législatives du 28 décembre 2003, qui ont laissé apparaître une augmentation considérable des partisans des Radicaux ultranationalistes, au détriment des partis réformistes.

Si les partis réformistes de diverses tendances ont bien remporté une majorité de sièges, il leur a été impossible de constituer une coalition majoritaire, principalement en raison des différences entre le DS et le DSS. Une coalition minoritaire du DSS, du G17 Plus libéral au plan économique et de la coalition SPO-NS monarchiste permettra un équilibre entre les socialistes et l'appui parlementaire du DS.

d) Élections présidentielles en Serbie

Des élections présidentielles ont été de nouveau tenues le 16 novembre 2003. Deux tentatives préalables visant à élire un président (en septembre/octobre et décembre 2002) avaient échoué en raison du faible taux de participation électorale: Natasa Micic, la présidente du Parlement serbe, avait ainsi dû assumer les fonctions de président en janvier 2003, au terme du mandat de Milan Milutinovic. Une nouvelle Constitution serbe n'ayant pas encore été adoptée, les élections de novembre ont par ailleurs eu lieu selon les règles existantes, exigeant un taux de participation supérieur à 50 % au premier tour pour assurer la validité du vote.

Dragoljub Micunovic, le président du Parlement fédéral, s'est présenté aux élections en tant que candidat de la coalition DOS. Le G17 Plus et le DSS ont boycotté le vote. Le jour de l'élection, le

¹ Selon les observateurs, les déclarations de certains dirigeants européens indiquant aux gens pour qui ils devaient voter ont encouragé les électeurs à voter pour les autres partis.

taux de participation électorale n'a pas dépassé la barre des 39 %, d'où une nouvelle annulation d'une élection présidentielle. Micunovic, le candidat de la DOS, n'a remporté que 35,4 % des suffrages exprimés, tandis que Tomislav Nikolic, le candidat du Parti radical serbe ultranationaliste, a obtenu 46,2 % des voix. Quatre autres candidats se sont partagés le reste des voix. Ce résultat a été considéré comme un coup terrible pour les forces réformistes du pays.

Enfin, le 27 juin 2004, Boris Tadic, chef réformiste, pro-Union européenne, du Parti démocratique (DS), a été élu président serbe, en battant l'ultranationaliste Tomislav Nikolic du Parti radical serbe par 54 % contre 45 % des voix. Cette élection représentait une étape cruciale pour la Serbie, dont la réforme aurait pu être compromise si le populiste Nikolic avait été élu. Le DS a également enregistré de bons résultats aux élections locales de septembre 2004, confirmant que ce parti et le SRS sont aujourd'hui les partis les plus populaires de Serbie. En revanche, le nombre des partisans du Parti démocratique de Serbie (DSS) modérément nationaliste, qui dirige la coalition au pouvoir, a diminué. Le vote réformiste semble se consolider sous la bannière du DS et le vote nationaliste sous celle du SRS. Selon les observateurs, suite à l'élection de Tadic, la cohabitation entre le gouvernement et le nouveau président pourrait se poursuivre pendant au moins six mois, au cours desquels une nouvelle Constitution devrait être adoptée, avant la tenue d'élections législatives.

e) La Serbie et le TPIY ¹

Le respect des obligations qui incombent au pays en vertu du statut du TPIY est en situation de stagnation, voire de détérioration. Une campagne publique militant contre le Tribunal, menée quasiment depuis octobre 2000 par quelques grands politiciens serbes, a engendré une profonde hostilité du public à l'égard du TPIY et le refus de procéder à de nouvelles extraditions. Le DS et les deux jeunes partis de la coalition, le G17 Plus et la SPO-NS, se déclarent favorables à la coopération, mais le DSS, qui dirige la coalition gouvernementale, continue de s'y refuser, en dépit du fait que le Premier ministre serbe, Vojislav Kostunica, en visite à Bruxelles le 4 novembre 2004 pour rencontrer le Haut Représentant de l'UE pour la PESC, Javier Solana, ait donné l'assurance que son pays allait coopérer avec le TPIY ². La coopération avec le Tribunal de la Haye est cruciale pour que le pays puisse avancer dans le sens de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE et en vue de sa participation au Partenariat pour la paix de l'OTAN. Par ailleurs, le secrétaire d'État Colin Powell a refusé de certifier le 31 mars 2004 que Belgrade coopérait avec le TPIY. Washington a suspendu le solde de l'aide de 100 millions de dollars pour l'exercice financier, sauf en ce qui concerne l'aide humanitaire. Belgrade pourrait regretter la perte du soutien des États-Unis, non seulement pour des institutions telles que le FMI, mais aussi dans le cadre de la recherche d'une solution au problème du Kosovo.

2.2.2 Monténégro

Lors des *élections législatives du 22 avril 2001*, les principaux partis politiques ont été divisés en deux blocs: d'une part, les partisans d'un lien constitutionnel avec la Serbie, quoique redéfini (la

¹ Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

² Le précédent gouvernement avait coopéré avec le Tribunal, non sans peine parfois, en extradant Slobodan Milosevic et plusieurs autres grandes personnalités. Récemment, toutefois, la coopération s'est enlisée. L'ancien Général serbe de Bosnie, Ratko Mladic, est toujours en liberté et quatre généraux serbes n'ont pas été extradés. Suite à une réaction publique négative, le gouvernement a reporté la remise des accusés.

coalition «Ensemble pour la Yougoslavie») et, d'autre part, ceux qui préfèrent une relation plus libre, pouvant conduire à l'indépendance totale (la coalition «La victoire est au Monténégro» et l'Alliance libérale du Monténégro (LSCG) qui s'est présentée à titre indépendant aux élections). Suite aux élections, la coalition «La victoire est au Monténégro», qui a remporté le plus grand nombre de sièges, a constitué un gouvernement minoritaire avec l'appui parlementaire de la LSCG. En avril 2002, toutefois, la LSCG et le Parti social-démocrate (SDP), tous deux favorables à l'indépendance du Monténégro, ont cessé de soutenir le gouvernement, et ce, à titre de protestation contre l'approbation par le Parlement de l'accord de Belgrade sur la future union de «Serbie-et-Monténégro», qui implique de remettre à trois ans l'organisation d'un référendum sur l'indépendance. Le 23 mai 2002, un vote de confiance a mené à la destitution du Premier ministre Filip Vujanovic et de son cabinet ¹. M. Vujanovic n'étant pas parvenu à constituer un nouveau gouvernement en juillet, des élections anticipées ont été convoquées.

Les *élections législatives* anticipées ont eu lieu le **20 octobre 2002** avec un taux élevé de participation (74,6 %) ². Les deux principaux opposants n'étaient autres que les continuations renommées des coalitions politiques des élections de 2001. Le Parti démocratique des socialistes (DPS) du Président Djukanovic et ses alliés sociaux-démocrates ont remporté les élections, en obtenant 39 sièges au Parlement qui en compte 75. M. Djukanovic a démissionné de la présidence pour devenir Premier ministre. Le président du Parlement, Filip Vujanovic, est alors devenu président.

Lors des *élections présidentielles* directes du 11 mai 2003, les électeurs monténégrins ont élu Filip Vujanovic Président. M. Vujanovic, le candidat du DPS au pouvoir, est arrivé aisément en tête avec près de 64 % des voix. M. Vujanovic avait également remporté les élections présidentielles de décembre 2002 et février 2003, mais celles-ci avaient été déclarées non valables, le taux de participation n'ayant pas atteint le minimum légal de 50 %.

En mai 2003, les principaux partis d'opposition, le Parti socialiste populaire (SNP), l'Alliance libérale du Monténégro (LSCG), le Parti populaire (NS) et le Parti populaire serbe, ont quitté l'assemblée législative à titre de protestation contre la décision de Radio Televizija Crne Gore, l'organisme de radiodiffusion contrôlé par l'État, de cesser de diffuser les sessions parlementaires dans leur intégralité. Les partis maintiennent leur boycott, mais le DPS de M. Djukanovic et le Parti social-démocrate (SDP), les deux membres de la coalition au pouvoir, peuvent continuer de gouverner puisqu'ils regroupent suffisamment de députés pour que le Parlement remplisse la condition de quorum. Les analystes estiment néanmoins qu'un boycott prolongé de l'assemblée législative pourrait nuire gravement à la crédibilité du gouvernement et compromettre l'application des lois au niveau local.

L'UE a encouragé une union plus souple entre les républiques de Serbie et du Monténégro en 2002, mais ce n'est pas avant sa ratification par le Parlement fédéral et les parlements des deux républiques en février 2003 que la Serbie-et-Monténégro a officiellement vu le jour, remplaçant la République fédérale de Yougoslavie. Aucun référendum sur l'indépendance ne peut être organisé par l'une ou l'autre des parties avant 2006. Dans la pratique toutefois, le

¹ Rapport de la Mission d'observation des élections du Bureau des droits de l'homme et des institutions démocratiques (ODIHR) de l'OSCE sur les élections municipales en République du Monténégro, 21 juin 2002; et World Markets Country Analysis: «Montenegro heads for Early Election», 11 juillet 2002, et «Controversy over 6 October Montenegro Elections», 22 juillet 2002.

² Mission d'observation de l'ODIHR de l'OSCE, Rapport final, 28 novembre 2002.

Premier ministre Milo Djukanovic fait l'objet de pressions afin qu'il s'efforce d'obtenir l'organisation d'un référendum avant cette date. Il a d'ailleurs annoncé en août 2004 qu'il prévoyait d'en organiser un mais, après que l'Union européenne a bien précisé qu'elle ne tolérerait pas cela, il est revenu sur sa décision tout en indiquant qu'il continuerait de faire pression en vue d'un accord portant sur la dissolution de l'union avant 2006. Des sondages d'opinion montrent que les électeurs seraient en tout état de cause peu disposés à approuver l'indépendance du Monténégro par référendum pour le moment.

2.2.3 Kosovo

Depuis le 10 juin 1999, le Kosovo est placé sous administration internationale temporaire (ONU) en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies. Bien qu'il soit effectivement gouverné par la mission d'administration intérimaire des Nations unies (MINUK), le Kosovo fait toujours officiellement partie de la Serbie. Son statut définitif reste indéterminé. La recherche d'une solution de compromis entre le désir d'indépendance des Albanais et le souhait des Serbes, soutenus par Belgrade, de restaurer la souveraineté serbe (quoique avec une autonomie politique considérable) représente l'un des plus grands enjeux pour la région.

La MINUK est actuellement dirigée par Soren Jessen-Petersen, qui a succédé à Harri Holkeri qui a démissionné à la suite des affrontements de mars 2004. Les actes de violence du mois de mars ont porté un coup terrible à la lente amélioration des relations interethniques. Pour exécuter son mandat, la MINUK a instauré 4 piliers, intégrant les Nations unies, l'OSCE et l'UE. Les piliers I et II (police et justice, administration civile) sont directement dirigés par les Nations unies, tandis que le pilier III (démocratisation et renforcement des institutions) est placé sous la direction de l'OSCE et le pilier IV (reconstruction et développement économique) sous celle de l'Union européenne. Conformément à la résolution 1244, la MINUK est chargée d'assurer une administration transitoire du Kosovo de même que la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires en attendant un règlement politique, comprenant notamment la tenue d'élections.

Les **élections** législatives du 17 novembre 2001, destinées à doter le Kosovo d'une assemblée et d'un gouvernement intérimaires, ont été remportées par Ibrahim Rugova et sa Ligue démocratique du Kosovo (LDK).

Des élections locales se sont tenues au Kosovo le 26 octobre 2002. La LDK d'Ibrahim Rugova a obtenu le plus grand nombre de conseillers dans les 30 municipalités du Kosovo, tandis que le Parti démocratique du Kosovo est arrivé en deuxième position, suivi par les partis et associations serbes (¹). Les Serbes du Kosovo n'ont participé qu'aux élections concernant les 5 municipalités dans lesquelles ils sont majoritaires et ont boycotté les élections dans les autres municipalités.

Les premiers **pourparlers de haut niveau** entre des représentants de la Serbie et du Kosovo depuis la guerre de 1999 ont eu lieu le 14 octobre 2003. Les discussions se sont concentrées sur quatre domaines: le retour des réfugiés, les personnes disparues, les transports et les communications et l'énergie. Des groupes de travail composés d'agents de Serbie poursuivront les discussions sur ces questions avec les autorités locales albanaises du Kosovo. La réunion a

¹ Reuters business Briefing, 3 novembre 2002.

néanmoins également mis en exergue les divergences persistantes entre, d'une part, le président kosovar Rugova qui insiste sur l'indépendance du Kosovo et, d'autre part, le vice-Premier ministre serbe, Nebojsa Covic, qui insiste pour dire que le Kosovo fait partie de la Serbie. Dans l'attente du dialogue, le Parlement serbe (suivi du Parlement commun de la Serbie-et-Monténégro) avait adopté dès le mois d'août 2003 une déclaration affirmant que le Kosovo devait continuer d'être une province de Serbie jouissant d'une grande autonomie.

Les résultats des élections législatives du 23 octobre 2004 au Kosovo ont scellé la victoire de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), le parti de l'actuel président, Ibrahim Rugova, qui remporte 47 sièges sur les 120 du Parlement. Un gouvernement de coalition devrait donc être formé. La minorité serbe a massivement boycotté les élections, malgré les consignes contradictoires de Belgrade¹, mais devrait néanmoins disposer des dix sièges qui lui étaient, d'avance, réservés².

Les pourparlers sur le statut final du Kosovo avaient déjà été programmés à titre préliminaire pour la mi-2005. Suite à la vague de violence qui a déferlé sur la province en mars 2004, les Nations unies ont réitéré leur position axée sur le respect des normes avant la définition du statut, tout en présentant un programme révisé de huit normes essentielles à respecter. Ces normes portent sur l'État de droit, les institutions, la libre circulation, le retour des réfugiés, l'économie, les droits de propriété, le dialogue entre Pristina et Belgrade sur des questions pratiques et un renforcement du professionnalisme du Corps de Protection du Kosovo (CPK). Toutefois, malgré la progression de certaines discussions sur des questions pratiques, le défi que suppose le respect de ces normes d'ici la mi-2005 s'avère quasiment insurmontable, surtout depuis les événements de mars 2004 et le récent boycott des élections législatives.

2.2.4 Voïvodine

Il semblerait que le nombre d'incidents à l'encontre de membres de la minorité hongroise et d'autres communautés minoritaires de Voïvodine ait augmenté récemment. Selon la police serbe, plus de 50 incidents motivés par des préjugés basés sur l'origine ethnique se seraient produits au cours des 20 derniers mois, notamment des bagarres, des attaques, la profanation de tombes et des inscriptions anti-hongroises. Des politiciens d'origine ethnique hongroise en Voïvodine et des politiciens originaires de Hongrie même se plaignent que la police serbe n'ait pas arrêté ni poursuivi en justice les auteurs des actes de violence à l'encontre des Hongrois en Voïvodine. Le 16 septembre, le Parlement européen a adopté une résolution invitant à diligenter une mission d'enquête dans la province de Voïvodine et invitant le Conseil et la Commission à aborder la question des droits des minorités en Voïvodine avec les autorités serbes et à œuvrer pour l'adoption de mesures visant à éviter que des incidents de ce type ne se reproduisent.

2.3. Politique extérieure

Le nouvel État commun de Serbie-et-Monténégro a continué de mener la politique étrangère largement pro-occidentale adoptée par l'ex-Yougoslavie depuis la chute de Slobodan Milosevic en octobre 2000. Suite au décès de M. Djindjic en mars 2003, les autorités serbes ont intensifié

¹ Si le président de la Serbie, Boris Tadic, avait appelé les Serbes du Kosovo à aller voter, de nombreux dirigeants Serbes, dont le Premier ministre Vojislav Kostunica, s'étaient rangés aux côtés de l'Église orthodoxe de Serbie en appelant au boycottage.

² Moins de 1 % des Serbes du Kosovo sont allés voter.

leurs efforts pour remettre les personnes soupçonnées de crimes de guerre au TPIY de La Haye, ce qui a amélioré leurs relations avec l'Union européenne et les États-Unis.

Le président serbe Boris Tadic est parti, presque aussitôt après son investiture, pour une visite d'une semaine aux États-Unis, afin d'y tenir des discussions avec des représentants de haut niveau. Cependant, la Serbie-et-Monténégro n'a pas signé d'accord au titre duquel elle s'engagerait à ne pas extradier de citoyens américains vers la Cour pénale internationale (*CPI*) et risque donc de perdre plusieurs millions de dollars d'assistance militaire américaine en 2003-2004. Hormis les pressions exercées par l'UE, la principale raison pour laquelle la Serbie-et-Monténégro n'a pas encore signé cet accord est une question d'ordre intérieur. M. Zivkovic a déclaré qu'il pourrait difficilement expliquer au peuple serbe pourquoi le gouvernement devrait aider à protéger les ressortissants américains d'éventuelles poursuites engagées devant la CPI alors que, dans le même temps, les États-Unis font pression sur la Serbie pour qu'elle remette les personnes soupçonnées de crimes de guerre au TPIY.

Les relations avec la Russie restent bonnes et sont favorisées par le fait que les investisseurs russes se soient pris d'intérêt pour des investissements dans le pays, surtout au Monténégro. La Serbie a apprécié le fait que la Russie ait envoyé une aide substantielle suite aux actes de violence de mars 2004 au Kosovo.

Début avril 2003, la Serbie-et-Monténégro est officiellement devenue le 45^e membre du *Conseil de l'Europe*. En juin 2003, la Serbie-et-Monténégro a officiellement posé sa candidature au programme *Partenariat pour la paix de l'OTAN*, qui est considéré comme un tremplin vers une éventuelle future adhésion à l'alliance. Des agents de l'OTAN ont néanmoins indiqué que la Serbie devait d'abord arrêter (ou contribuer à arrêter) le Général Ratko Mladic, ancien commandant de l'armée bosniaque serbe et principal inculpé de crime de guerre par le TPIY toujours en liberté, et répondre à plusieurs autres conditions.

La Serbie-et-Monténégro a progressé de manière considérable dans le sens de l'amélioration de ses relations bilatérales avec *les pays voisins*, notamment les États successeurs de l'ex-Yougoslavie. Le 25 mai 2001, un accord a été conclu concernant la répartition des actifs de l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie (RFSY) entre les États successeurs. La signature finale est intervenue le 29 juin 2001. De même, l'Albanie, la Bulgarie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ARYM, la Moldova, la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro ont signé en juin 2001 un protocole d'accord sur la libéralisation des échanges dans la région, qui prévoit la mise en place d'un réseau d'*accords commerciaux* d'ici la fin de 2002, visant à la libéralisation d'au moins 90 % des échanges entre les parties sur une période transitoire de six ans ¹.

Les relations de la Serbie-et-Monténégro avec la *Croatie* ont franchi un nouveau pas dans le sens de leur amélioration le 10 septembre 2003, lorsque Stipe Mesic, le président croate, s'est rendu en visite à Belgrade, première visite officielle d'un chef d'État croate depuis 1991. M. Mesic et M. Marovic, le président de l'État commun, se sont échangés leurs excuses pour les crimes commis pendant la guerre de 1991-1995. Les relations avec *l'Albanie* se sont considérablement améliorées, grâce au rétablissement total des relations diplomatiques en septembre 2002 et au dialogue renforcé au niveau politique. En revanche, la résolution du Parlement serbe déclarant la

¹ Pour de plus amples informations, voir: <http://www.stabilitypact.org/regional.html>.

province du Kosovo comme faisant partie intégrante de la Serbie a généré quelques tensions entre les deux pays. Le gouvernement albanais a par ailleurs signé récemment un accord de libre-échange avec le Kosovo, source de protestations de la part de la Serbie-et-Monténégro.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE

1. *Introduction*

La Serbie-et-Monténégro est née début 2003 telle une nouvelle union plus souple entre les deux républiques. Leurs économies sont assez différentes et, bien que l'Union européenne en particulier insiste instamment sur l'harmonisation comme condition préalable au renforcement de l'intégration avec l'UE, cela s'avère difficile à réaliser.

Les guerres régionales, l'imposition de sanctions internationales et la perte de l'ancien marché yougoslave ont fait passer le PIB, à la fin des années 1990, à environ la moitié de son niveau de 1989 et empêché une réforme radicale de l'économie serbe au cours de cette même décennie. Le gouvernement post-Milosevic, réformiste et pro-occidental, a tout de même réalisé des progrès rapides et le pays n'est plus un paria pour la communauté économique et politique internationale.

La population et l'économie du Monténégro sont bien moins importantes que celles de la Serbie. En effet, le Monténégro représente environ 7 % de l'économie de la Serbie. Dans sa quête de plus grande indépendance par rapport à la Serbie, la république a instauré une législation divergente et dispose de ses propres régimes monétaire, fiscal et douanier. Ses objectifs macroéconomiques sont néanmoins en grande partie similaires à ceux de la Serbie. Podgorica a réalisé jusqu'à présent des progrès plus rapides que Belgrade pour ce qui est de la mise en place d'une législation favorable à l'entreprise. Elle a par ailleurs accompli de plus grandes avancées en matière de réforme administrative. Pourtant, le pays suscite des inquiétudes quant au manque de transparence et, partant, de compétitivité.

2. *Politique économique*

Si le premier gouvernement post-Milosevic est bien parvenu à mettre le pays sur la voie de la stabilisation macroéconomique, quoique fragile, l'adoption des textes législatifs essentiels a pâti des frictions politiques ou de la crainte générale d'un mécontentement social. Le gouvernement Kostunica compte quelques libéraux économiques réformistes notables, mais la marge de manœuvre dont ils disposent est globalement limitée par les tendances populistes d'autres membres du gouvernement et en raison du fait que le gouvernement ne bénéficie pas d'un soutien parlementaire suffisant.

Sur le plan macroéconomique, la stratégie du gouvernement se centre sur le maintien de la stabilité monétaire et la réduction de l'inflation, ainsi que sur la réforme des dépenses de l'État. Pour stimuler la production et la croissance, on cherche principalement à attirer les investissements étrangers par des améliorations législatives plus propices aux affaires, notamment l'adoption de nouvelles lois sur l'immatriculation des sociétés et les procédures de faillite. Ces réformes tirent essentiellement parti des initiatives qui avaient été lancées par le gouvernement Djindjic sans jamais être concrétisées. Le programme de privatisation a connu une nette accélération en 2003, lorsque les autorités serbes ont conclu toute une série de grandes ventes¹. Cependant, des divergences au sein du gouvernement au sujet des privatisations ont

¹ Aleksandar Vlahovic, le ministre de l'économie et des privatisations, a indiqué que 1 117 entreprises avaient été privatisées entre le début de 2001 et la fin février 2004. Ces ventes ont généré des recettes d'un montant de 1,3 milliard d'euros pour le budget, dont 775 millions d'euros pour des investissements et 280 millions d'euros pour des programmes sociaux.

provoqué le ralentissement des restructurations et des ventes de biens publics en 2004. Au Monténégro, selon la Commission, les privatisations n'ont pas encore produit de résultats satisfaisants et 40 % de l'industrie relève encore du domaine public.

La réintégration économique de la Serbie-et-Monténégro reste un défi majeur. Fin août 2003, le Parlement de la Serbie-et-Monténégro a finalement adopté le plan d'action relatif au commerce et au marché intérieur. Ce plan d'action implique l'harmonisation des tarifs d'importation pour plus de 8 500 produits. Les deux républiques s'engagent à appliquer immédiatement des tarifs unifiés sur 93 % de ces produits.

3. *Les principaux secteurs*

3.1. Agriculture

L'agriculture est un secteur important en Serbie, mais beaucoup moins au Monténégro. En Serbie, ce secteur emploie près de 17 % de la population et représente à peu près le même pourcentage de l'économie qui, sur le court terme, est tributaire d'un bon niveau des exportations de ce secteur. Les plaines du nord du pays produisent du blé, du maïs, de l'huile de tournesol, des betteraves à sucre et du tabac. La fruiticulture occupe également une place importante, de même que l'élevage. Le secteur privé, qui possède environ 85 % des terres cultivables, a produit 83 % de la production agricole brute en 2001.

3.2. Industries manufacturières

En 1999, la perte de liens avec les autres républiques yougoslaves et l'isolement international avaient déjà fait des ravages dans des secteurs importants. À l'heure actuelle, les industries manufacturières constituent à nouveau une source croissante de revenus d'exportations. L'industrie alimentaire représente environ 20 % de la production industrielle. Entre autres secteurs importants on peut citer la construction automobile, le gros matériel, les produits chimiques, le ciment, l'acier et les textiles.

3.3. Industries extractives

La Serbie et le Monténégro disposent de gisements de plomb, de zinc, de fer, de nickel, d'argent, de magnésium, d'aluminium (au Monténégro) et de bauxite (principalement au Monténégro), bien que l'exploitation de la plupart de ceux-ci ait affiché une baisse. On y trouve également des gisements de lignite, de pétrole et de gaz. 30 % des gisements de lignite se situent néanmoins dans la province du Kosovo, dont le futur statut demeure incertain.

3.4. Services financiers

La confiance dans le système bancaire de la Serbie a été anéantie suite à la mise sous séquestre par l'État des réserves de devises fortes de la population pendant les guerres de 1991-1992. La période post-Milosevic a vu la fermeture d'un total de 24 banques au cours des trois dernières années, et ce, dans le but de nettoyer le secteur, mais il reste encore beaucoup à faire. L'expérience d'autres pays en transition suggère que les problèmes du secteur bancaire de l'État commun ne pourront être résolus que par des investissements étrangers de grande échelle.

3.5. Tourisme

L'industrie du tourisme a commencé à décliner en Serbie et au Monténégro à la fin des années 1980, avant l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, et a poursuivi sur cette voie dans les années 1990 en raison de la guerre et des sanctions internationales. Alors que la Serbie n'a pas été une destination privilégiée des touristes étrangers, à l'exception de certains sites particuliers comme les monastères médiévaux, le développement de l'industrie du tourisme est plus bien important pour le Monténégro, qui possède des plages spectaculaires.

4. *L'État commun et les institutions financières internationales*

En mai 2002, le FMI a approuvé la conclusion d'un accord élargi d'une valeur de 650 millions SDR (environ 929 millions USD) pour soutenir le programme économique sur la période 2002-2005. Le conseil d'administration du Fonds a achevé le deuxième examen des performances de la Serbie-et-Monténégro au titre de cet accord en juillet 2003, ce qui a permis au pays d'obtenir immédiatement près de 147 millions USD. Le Fonds a conclu que la politique macroéconomique suivait son chemin et que les objectifs économiques des autorités pour le reste de l'année 2003 étaient de bon ton. Le Fonds a néanmoins également signalé que le profond déficit du compte courant rendait la position extérieure vulnérable aux chocs et que l'intention des autorités de faire avancer les réformes structurelles était fondamentale pour attirer des investissements directs étrangers. En avril 2004, le FMI a approuvé le décaissement d'un crédit de 137 millions USD au titre de l'accord élargi avec la Serbie-et-Monténégro.

Le 8 mai 2001, la *Banque mondiale* a annoncé que la Yougoslavie était devenue membre de l'institution financière. Dans le même temps, un plan a été approuvé pour régler la dette de 1,9 milliard USD que le pays devait à la Banque mondiale. Celle-ci s'était déjà réengagée en République fédérale de Yougoslavie suite au changement de gouvernement en septembre 2000. La Banque mondiale apporte actuellement son aide à la Serbie-et-Monténégro au titre d'une stratégie d'aide transitoire, qui permet au pays de recevoir jusqu'à 540 millions USD sur une période de trois ans pour un maximum de six prêts à titre d'appui au programme du gouvernement.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (*BERD*) a également réagi rapidement aux évolutions démocratiques de la Yougoslavie en 2000. La demande d'adhésion du pays a été approuvée avec effet en janvier 2001. Au 31 décembre 2002, le volume d'activité net cumulé de la Banque en Serbie et au Monténégro s'élevait à 366,4 millions d'euros. Des investissements ont été réalisés dans les domaines de l'énergie, des transports (chemins de fer) et des infrastructures municipales, dans le secteur financier et en faveur des entreprises privées locales.

5. *Tendances actuelles*

5.1. Croissance économique

Après avoir atteint un taux de croissance révisé de 4,0 % en 2002, selon les estimations, le PIB aurait augmenté de 3,0 % en 2003. D'après les observateurs ¹, la croissance du PIB a été stimulée par les investissements fixes bruts. Par secteur, le PIB a affiché une tendance à la baisse l'an passé du fait des mauvais résultats de l'industrie et de l'agriculture. En effet, la reprise de l'industrie a été plus lente et la canicule de 2003 explique les mauvais résultats enregistrés dans le secteur agricole.

Au début de l'année, le gouvernement prévoyait une augmentation du PIB de 4,0 % en 2004. Le ministre des finances, M. Dinkic, a néanmoins annoncé en août que les très bons résultats de l'industrie permettaient de faire passer cette prévision à 6,0 %.

5.2. Inflation

La libéralisation de certains prix suite à la chute de Slobodan Milosevic en octobre 2000 a fait que la Serbie a enregistré une inflation annuelle moyenne des prix de détail de 91 % en 2001. L'inflation était l'une des grandes préoccupations des autorités serbes en 2003, et le pays a connu un grand succès dans ce domaine l'année dernière, au regard du net ralentissement de la hausse des prix de détail. Rien qu'en Serbie, le taux en fin d'exercice est tombé à 7,8 %, contre 14,8 % un an plus tôt. Au Monténégro, les prix étaient encore plus bas. Le gouvernement et la Banque nationale de Serbie (BNS) s'efforcent de limiter l'inflation annuelle moyenne en 2004 qui, selon les prévisions du gouvernement, devrait atteindre 8,5 %. De plus, le flottement géré du dinar devrait contribuer à la maîtrise de l'inflation.

5.3. Politique monétaire

Le déficit du compte courant de la Serbie a atteint 1,93 milliard USD en 2003, plus du triple du déficit enregistré en 2001. Selon les observateurs ², tout laisse à croire que le déficit du compte courant de l'État commun va encore se creuser en 2004, pour atteindre quelque 3 milliards USD. La forte hausse du déficit extérieur en 2002-2004 reflète le creusement du déficit commercial. Le FMI s'inquiète de plus en plus de l'importance du déficit extérieur de l'État commun, qui traduit à la fois un manque de compétitivité des exportateurs (situation renforcée par l'appréciation réelle du dinar en 2001-2002) et un environnement extérieur peu prospère ³. Des déficits du compte courant plus profonds pourraient renforcer les pressions exercées sur le gouvernement serbe et ainsi l'inciter à instaurer des mesures de protection des producteurs du pays et à envisager de permettre une dépréciation plus rapide du dinar par rapport à l'euro en valeur nominale.

La Serbie et le Monténégro ont couvert une grande partie des déficits de leurs comptes courants ces dernières années grâce à l'aide extérieure et aux investissements directs étrangers (IDE). L'aide extérieure risque néanmoins de diminuer sur le moyen terme, et les IDE ne pourront à eux seuls suffire pour combler les déficits de compte courant.

À la fin juillet 2004, la dette étrangère de la Serbie s'élevait au total à 12,16 milliards USD selon la BNS, dont 1,15 milliard USD lié à des passifs du Kosovo.

¹ World Markets Analysis

² Economist International Unit (EIU).

³ Le vice-Premier ministre serbe, Miroljub Labus, a déclaré le 28 septembre 2004 que le FMI demandait l'impossible en préconisant un déficit budgétaire de seulement 1 % du PIB en 2005.

En 2001-2002, la politique de la Banque nationale de Yougoslavie visait à maintenir la stabilité du dinar par rapport à l'euro en valeur nominale à un taux d'environ 60 YUD: 1 €; d'où une forte appréciation de la monnaie locale en valeur réelle, suscitant l'inquiétude que le dinar devienne surévalué et qu'il nuise à la compétitivité des exportateurs serbes. La «politique du dinar fort» de 2001-2002 a été assouplie en 2003 et, en septembre 2004, le dinar est tombé à environ 74,5 YUD : 1 €, traduisant les inquiétudes au sujet de la situation politique incertaine de la Serbie et du profond creusement du déficit commercial.

5.4. Commerce

Les données commerciales ont montré que la croissance des importations a continué de dépasser celle des exportations en 2003 pour la troisième année consécutive. En effet, les importations ont grimpé de 18,8 % en dollars l'an passé, tandis que les exportations ont augmenté de 11,5 %. Le déficit du commerce extérieur a atteint 4 974 millions USD (36,8 % du PIB), alors qu'il était de 4 045 millions USD en 2002 ¹.

L'an passé, la catégorie d'exportations la plus importante pour la Serbie a été celle des fruits et légumes, qui a représenté 9,2 % du total. Les produits sidérurgiques occupaient la deuxième place, suivis de l'habillement, du caoutchouc et des métaux non ferreux. L'importation la plus importante de la Serbie concernait les hydrocarbures, représentant 9,6 % du total. En 2003, la Serbie-et-Monténégro a réalisé près de 40 % de ses échanges bilatéraux avec des pays membres de l'UE, et notamment l'Allemagne, l'Italie et la France. La Russie reste l'un des plus importants partenaires commerciaux de l'État commun, puisqu'elle a représenté en 2003 13,7 % des importations et 5 % des exportations. C'est aussi le pays avec lequel le déficit bilatéral de la Serbie-et-Monténégro est le plus conséquent. L'État commun continue d'enregistrer des excédents bilatéraux élevés avec la Bosnie-et-Herzégovine (BiH) et l'ARYM, ses principaux partenaires dans la région des Balkans.

La Serbie-et-Monténégro a signé des accords de libre-échange avec l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'ARYM, la Moldova et la Roumanie. Ces accords s'inscrivent dans le cadre du programme qui, soutenu par le Pacte de stabilité de l'UE pour l'Europe du Sud-Est, vise à la création d'une zone de libre-échange pour les produits industriels dans la région d'ici le 1^{er} janvier 2007.

5.5. Chômage et pauvreté

Le *chômage* est encore très élevé, les chiffres officiels se situant entre 25 % en Serbie et 30 % au Monténégro. Les données officielles sont néanmoins incomplètes et, selon la Commission, le chômage pourrait bien être nettement plus faible. Les résultats d'une étude menée en Serbie suggèrent en effet un taux de 15 % si l'on tient compte de l'économie officielle non mesurée et de l'économie clandestine.

La *pauvreté* a augmenté de manière spectaculaire en RFY dans les années 1990 et reste un problème important en Serbie-et-Monténégro. En Serbie, un tiers de la population vit dans une situation de pauvreté relative (moins de 30 euros par mois et par personne), et on estime que près

¹ World Markets Analysis.

d'un cinquième vit dans la pauvreté absolue (moins de 20 euros). Au Monténégro, 27 % de la population vit sous le seuil de pauvreté relative (moins de 45 euros) ¹.

¹ Commission européenne, Rapport sur le processus de stabilisation et d'association concernant la Serbie-et-Monténégro, 26.3.2003, SEC (2003) 343.

III. RELATIONS UE / SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO

1. *Le processus de stabilisation et d'association*

Suite au changement de régime en octobre 2000, l'Union européenne a immédiatement renoué ses relations avec l'administration de Belgrade tant au niveau fédéral que républicain et n'a pas tardé à lever la plupart des sanctions¹ prises à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie. Avec effet au 1^{er} décembre 2000, l'UE a intégré la RFY dans son régime commercial préférentiel libéralisé pour la région. La RFY est également devenue un participant à part entière au *processus de stabilisation et d'association* (PSA), sa participation s'étant concrétisée dès la tenue du premier sommet (Zagreb, novembre 2000) entre l'UE et les pays visés par le PSA. Le PSA pour les pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, RFY et ARYM) avait été engagé en 1999 à titre de principale contribution de l'UE au Pacte de stabilité. Il établit un cadre stratégique pour leurs relations avec l'UE, associant les nouvelles relations contractuelles (accords de stabilisation et d'association) et un programme d'assistance (CARDS). Il ne s'agit pas simplement d'un processus bilatéral entre chacun des pays et l'UE, puisque ce processus met fortement l'accent sur la coopération régionale. Les Conseils européens de Feira et de Nice (juin et décembre 2000) ont explicitement reconnu la vocation des pays visés par le PSA en tant que candidats potentiels à l'adhésion et ont évoqué une claire perspective d'adhésion dès lors que les conditions requises seraient remplies. Le Conseil européen de Copenhague de décembre 2002 a confirmé la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux et souligné sa détermination à soutenir les efforts consentis par ces pays pour se rapprocher de l'UE.

Le Sommet de Thessalonique des 20 et 21 juin 2003 a donné un nouvel élan au processus de stabilisation et d'association. En guise de contribution à ce Sommet, la Commission avait adopté une *Communication sur les Balkans occidentaux et l'intégration européenne*² en mai 2003. Elle y proposait d'élargir encore le processus de stabilisation et d'association en y introduisant un certain nombre d'éléments inspirés du processus de préadhésion. La Commission a également suggéré d'augmenter le budget CARDS de 200 millions d'euros pour la période 2004-2006.

C'est sur la base de la proposition de la Commission que le Conseil du 16 juin a adopté l'Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux. Cet agenda, qui a été approuvé par le Sommet de Thessalonique, enrichit le processus de stabilisation et d'association des éléments suivants:

- dialogue politique renforcé et coopération dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (dont le Forum UE-Balkans occidentaux, qui réunira périodiquement les chefs d'État ou de gouvernement des pays du PSA et leurs homologues européens);
- création éventuelle de commissions parlementaires chargées du processus de stabilisation et d'association avec tous les pays du PSA, notamment avant l'entrée en vigueur de l'ASA correspondant;
- élaboration de partenariats européens, inspirés des partenariats pour l'adhésion conclus avec les pays candidats, pour tous les pays du PSA;
- soutien accru au renforcement des institutions et, notamment, extension de l'instrument de jumelage à tous les pays du PSA;

¹ À l'exception des sanctions prises à l'encontre de l'ancien président Milosevic et de ses associés.

² COM (2003) 285 final, 21.5.2003.

- ouverture des programmes communautaires aux pays du PSA selon l'approche adoptée pour la participation des pays candidats;
- soutien financier accru de la Communauté.

La Commission élabore des *rapports annuels* sur le processus de stabilisation et d'association pour l'Europe du Sud-Est, accompagnés de rapports sur chacun des pays. Le **troisième rapport annuel**, publié en mars 2004, indique que la Serbie-et-Monténégro a réalisé des progrès mitigés. Elle a bien adopté sa Charte constitutionnelle, mais ne l'a pas encore entièrement mise en œuvre. En effet, l'interprétation et l'application du nouveau régime constitutionnel suscitent toujours des désaccords, qui traduisent l'absence de consensus général dans le pays. Ces dissensions affaiblissent les institutions et les politiques communes, qui sont indispensables à la réalisation de nouveaux progrès ainsi qu'au développement des relations avec l'UE. Le rapport poursuit en indiquant que le thème récurrent qui a affecté les efforts consentis par le pays pour renforcer ses relations avec l'UE correspond à l'absence de régime commercial unique et viable et de marché unique, qui a une incidence sur tout un éventail de politiques. De plus, la crise politique qu'a connue la Serbie a provoqué l'enlisement d'un nombre non négligeable de lois et de mesures de réforme. Par ailleurs, l'UE et la Serbie-et-Monténégro n'entretiennent actuellement aucune relation contractuelle.

La Serbie-et-Monténégro a repris le rapport de faisabilité consacré à la possibilité de conclure un accord de stabilisation et d'association (ASA) en octobre 2004 après de longs retards dus à des différends internes. Ce rapport évaluera la capacité du pays à négocier et à exécuter les vastes obligations politiques et économiques qui lui incomberont au titre de cet ASA. Cette décision fait suite à l'acceptation sans réserve de la double approche de l'UE par les dirigeants politiques de la Serbie-et-Monténégro. Cette double approche des négociations d'un ASA suppose de traiter avec les deux républiques en ce qui concerne les politiques qu'elles mènent séparément, notamment les politiques commerciales, économiques et sectorielles, tout en continuant à travailler avec l'union des États dans les domaines relevant de sa compétence comme, par exemple, les obligations politiques internationales et les droits de l'homme. Le rapport de faisabilité tiendra compte de la capacité de la Serbie-et-Monténégro à faire respecter les normes démocratiques, de la progression des réformes sectorielles, du degré de mise en conformité avec les critères politiques et économiques fixés par l'UE, notamment l'État de droit, les droits de l'homme dont la liberté des médias, la lutte contre la criminalité organisée et la coopération avec le TPIY, ainsi que de sa capacité administrative pour négocier et mettre en œuvre l'ASA. La Commission avait indiqué que le rapport de faisabilité devait être achevé pour mars 2004, mais il a été différé afin de laisser plus de temps aux autorités pour s'attaquer aux grands problèmes à régler, notamment la conditionnalité politique, les questions constitutionnelles et le plan d'action. Lors d'une réunion entre le Premier ministre serbe, Vojislav Kostunica, et Javier Solana en novembre 2004, M. Kostunica a fait part de son espoir que la Commission présentera son rapport de faisabilité au printemps 2005. Un rapport positif donnerait lieu à l'ouverture, par la Commission, des négociations sur un ASA aux États membres de l'UE.

2. *Aide financière*

Globalement, entre 1991 et 2002 (inclus), l'État a bénéficié au total de plus de 2,9 milliards d'euros à titre d'aide communautaire.

Le principal instrument financier de l'assistance de l'UE en faveur de la République fédérale de Yougoslavie depuis 2001 est le **programme CARDS**. Ce programme, qui est destiné à soutenir le processus de stabilisation et d'association dans les pays d'Europe du Sud-Est, a pour base juridique le règlement (CE) n° 2666/2000 du Conseil, adopté le 5 décembre 2000¹. Entre 2000 et 2003, l'assistance de CARDS s'est élevée au total à 898 millions d'euros.

Conformément au règlement CARDS, un **cadre stratégique** (ou document de stratégie) définissant les priorités de l'aide financière pour la période 2002-2006 a été adopté par la Commission le 27 décembre 2001. À cette occasion, la Commission a également annoncé que 960 millions d'euros seraient consacrés au financement de cette stratégie sur la période 2002-2004 (voir annexe 6 pour plus de détails). Le cadre stratégique identifie trois grands domaines à soutenir:

1. *bonne gouvernance et renforcement des institutions*, en s'intéressant plus particulièrement à la réforme de l'administration publique, à la justice et aux affaires intérieures et à la modernisation des douanes et de la fiscalité;
2. *reprise, relance et réforme économiques*, en s'intéressant plus particulièrement à l'énergie, aux transports, à l'environnement et au développement économique;
3. *développement social et société civile*, en s'intéressant plus particulièrement à l'enseignement universitaire par le biais du programme Tempus, à l'enseignement et à la formation professionnels, à la création d'emplois et à la société civile.

Au cours de l'année **2002**, quelque 359,6 millions d'euros ont été attribués à la République fédérale de Yougoslavie au titre du programme CARDS. L'enveloppe financière indicative pour l'assistance de CARDS en faveur de la Serbie-et-Monténégro pour la période 2002-2004 était de 933 millions d'euros au titre du programme national et d'une partie du programme régional CARDS, consacrée à des mesures destinées à être mises en œuvre au niveau de l'État, au niveau des républiques et au Kosovo. En Serbie et au niveau fédéral, le programme 2002 (180 millions d'euros) était axé sur la reconstruction et la réforme économiques, la société civile et les médias. Le programme 2003 (240 millions d'euros) se centre, parallèlement à la réforme économique, principalement sur la bonne gouvernance et le renforcement des institutions, ainsi que sur la consolidation de la gestion des finances publiques aux niveaux fédéral, républicain et local. Pour le Monténégro, le programme 2002 s'est élevé à 15 millions d'euros et se concentrait sur le renforcement des institutions et les transports. Pour 2003, le programme est axé sur l'énergie, sur la réforme de l'appareil judiciaire et de la police des frontières et sur l'environnement. Quant au programme 2002 pour le Kosovo (147 millions d'euros), il était centré sur l'administration publique, la reconstruction et la réforme économiques, la société civile et les médias. Le programme 2003 (53 millions d'euros) se focalise sur l'énergie, le développement économique, le renforcement des institutions, l'éducation et le retour des réfugiés. De plus, l'État a également bénéficié du programme régional CARDS. Le programme 2004 a illustré le passage progressif à une aide au développement à plus long terme et continue de soutenir les réformes institutionnelles, avec des enveloppes de 214 millions d'euros pour la Serbie/Union des États et de 15 millions d'euros pour le Monténégro.

¹ JO L 306 du 7.12.2000, p. 1.

L'aide humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) s'est élevée en 2002 à 39,5 millions d'euros (37,5 millions pour la Serbie et 2 millions pour le Kosovo).

Le 5 novembre 2002, le Conseil a adopté une décision portant attribution d'une **aide macrofinancière** supplémentaire à la RFY ¹ pouvant atteindre 130 millions d'euros. Cette aide comporte un volet «don» plafonné à 75 millions d'euros et un volet «prêt», dont le montant du principal est plafonné à 55 millions d'euros. Cette aide a pour but d'étayer les politiques économiques dans le cadre de l'accord élargi du FMI, et notamment de soutenir la balance des paiements du pays et d'alléger sa contrainte financière extérieure. La Commission a proposé en août 2003 de modifier la décision du Conseil, en augmentant le montant total de l'aide de 70 millions d'euros (45 millions sous forme de don et 25 millions sous forme de prêt) ² pour ainsi le faire passer à 200 millions d'euros. Deux tranches de cette aide s'élevant à 40 millions d'euros et 65 millions d'euros ont été décaissées en 2003. En octobre 2004, la Commission a prorogé l'aide jusqu'en juin 2006, puisqu'elle devait encore exécuter la troisième tranche restante d'un montant de 25 millions d'euros. En novembre 2003, le Conseil a décidé d'augmenter le montant de l'aide de 70 millions d'euros pour la porter à 200 millions d'euros, afin de pouvoir répondre aux besoins financiers supplémentaires relevés par le FMI. De plus, 45 millions d'euros ont été engagés pour 2004 et des crédits de paiement de l'ordre de 10 millions d'euros et 45 millions d'euros ont été approuvés pour 2005.

À la fin 2002, la Banque européenne d'investissement (**BEI**) avait signé pour des projets de l'État d'un montant total de 336 millions d'euros, axés sur le domaine des transports et sur le financement des petites et moyennes entreprises.

L'Union européenne a joué, conjointement avec la Banque mondiale, un rôle majeur dans la mobilisation et la **coordination des donateurs** via l'organisation de réunions et de conférences internationales de donateurs. La deuxième réunion de coordination des donateurs a eu lieu en novembre 2003. L'objectif de cette réunion était de mesurer les progrès réalisés en matière de stabilisation de la situation politique et économique, ainsi que les défis à relever pour maintenir la viabilité des réformes. Il a été annoncé qu'en 2004, le total des engagements des bailleurs de fonds pourrait atteindre 1,1 milliard d'euros en 2004, ce qui correspondrait à l'objectif général fixé en 2001.

L'Union européenne au Kosovo - L'Union européenne joue un rôle de premier plan dans la reconstruction du Kosovo. Elle est de loin le plus important donateur à fournir une assistance au Kosovo et à la région de l'Europe du Sud-Est dans son ensemble et se situe au premier plan des efforts de reconstruction. Entre 2000 et 2003, l'assistance de CARDS a atteint un total de 826 millions d'euros. En 1999, l'UE avait fourni 378 millions d'euros à titre d'aide humanitaire d'urgence, ainsi que 127 millions d'euros pour des programmes de reconstruction d'après-guerre. En 2000, elle a maintenu son aide en apportant 360 millions d'euros et, en 2001, pas moins de 350 millions d'euros ont été consacrés à une aide supplémentaire. L'Agence européenne pour la reconstruction a pris la suite de la task-force pour la reconstruction du Kosovo en février 2000. Elle gère des programmes de reconstruction et de développement durable au Kosovo sous la direction politique de l'UE, la priorité étant donnée à la reconstruction et au renforcement des institutions. Les fonds attribués aux projets de reconstruction se sont élevés, en 2000, à 260 millions d'euros et, en 2001, à 285 millions d'euros. Dans le cadre du programme 2003,

¹ JO L 308 du 9 novembre 2002, p. 25.

² COM (2003) 506 final.

16,3 millions d'euros supplémentaires ont été alloués, portant ainsi le total à 69,3 millions d'euros. En 2004, le programme bénéficiait d'une enveloppe totale de 55 millions d'euros. Une aide financière communautaire exceptionnelle de 30 millions d'euros, venant s'ajouter à l'assistance de CARDS, a par ailleurs été accordée, dont la deuxième et dernière tranche de 15 millions d'euros a été décaissée en décembre 2002. De 1999 à fin 2002, la CE a apporté une contribution de plus de 43 millions d'euros aux frais d'exploitation du pilier IV de la MINUK qui, dirigé par l'UE, est chargé de créer le cadre nécessaire au développement d'une économie de marché moderne dotée d'institutions stables.

Dans une résolution adoptée sur la situation au Kosovo en avril 2004, le Parlement européen s'est déclaré alarmé de la flambée de violence de mars 2004, la plus grave depuis cinq ans, et l'a condamnée. Il demandait aux institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo (PISG) de condamner la violence et invitait la communauté serbe à se conformer pleinement aux orientations de la MINUK en matière de sécurité et d'administration locale. Le Parlement avertissait que ces événements constituaient une régression sur la voie de l'intégration des pays de l'Europe du Sud-Est dans les structures européennes. Il demandait avec force à la Commission de poursuivre le mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association au Kosovo, mais soulignait que ce processus devait être clairement subordonné à une coopération réelle des PISG avec la MINUK et au plein respect, par les autorités du Kosovo, des valeurs fondamentales de l'Union européenne.

3. *Le Parlement européen*

Le Parlement européen a appuyé l'aide communautaire en faveur de la Yougoslavie par le biais de plusieurs résolutions et de ses responsabilités budgétaires. Dans sa résolution du 14 juin 2001¹, le Parlement européen a approuvé le décaissement de fonds d'urgence supplémentaires en faveur du Kosovo d'un montant de 30 millions d'euros. Dans sa résolution du 5 juillet 2001², il a approuvé une proposition de décision portant attribution d'une aide macrofinancière à la RFY de 300 millions d'euros. Le 29 novembre 2001, le PE a adopté une résolution sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement relatif à l'aide à l'Albanie, à la Bosnie-et-Herzégovine, à la Croatie, à la RFY et à l'ARYM, ainsi qu'une résolution sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision du 16 juillet portant attribution d'une aide macrofinancière à la RFY. Le 10 octobre 2002, le Parlement a approuvé une résolution sur la proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à la RFY. La proposition de la Commission relative à l'attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à la Serbie-et-Monténégro a été approuvée (avec amendements) par le Parlement le 23 octobre 2003. Par ailleurs, 45 millions d'euros avaient été engagés pour 2004 et des crédits de paiement de l'ordre de 10 millions et 45 millions d'euros ont été approuvés pour 2005. En octobre 2004, la Commission a prorogé son aide jusqu'en juin 2006 afin d'assurer l'exécution financière du solde de 25 millions d'euros.

¹ Le texte intégral des résolutions du PE est disponible par date sur l'internet à l'adresse:
<http://www3.europarl.ep.ec/omk/omnsapir.so/calendar?APP=PV2&LANGUE=EN>

² Résolution sur la proposition portant attribution d'une aide macrofinancière à la République fédérale de Yougoslavie, 5 juillet 2001.

Le **7 novembre 2002**, le Parlement européen a adopté une résolution **sur le processus de stabilisation et d'association** en faveur de l'Europe du Sud-Est, qui émet un ensemble de recommandations importantes pour l'ensemble de la région et chacun des pays.

L'une des principales recommandations générales adressées au Conseil et à la Commission consiste à leur demander qu'ils «s'abstiennent de passer au stade suivant du processus de stabilisation et d'association, voire considèrent la possibilité de suspendre partiellement ou totalement l'aide financière à ceux des cinq pays qui ne satisferaient pas aux trois conditions politiques suivantes ...». La résolution énumère ensuite les trois conditions:

- la coopération entière et effective avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY);
- la mise en œuvre effective d'une politique en faveur du retour des réfugiés;
- la politique active contre le crime organisé, la corruption et le trafic d'armes, de drogue et d'êtres humains.

En ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie, le PE y invitait la Commission et le Conseil à expliquer aux autorités de Serbie et du Monténégro que toute proposition d'entamer des négociations sur un ASA dépend de la coopération effective avec le TPIY.

Dans une résolution adoptée le 5 juin 2003 sur la réunion de la Troïka et des pays participant au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ¹, le PE demandait que le processus de stabilisation et d'association soit clarifié et renforcé. Il y suggérait également un renforcement de la coopération parlementaire entre le PE, les parlements nationaux des pays d'Europe du Sud-Est, les parlements des États membres et des pays candidats ainsi que les assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Dans sa **résolution du 20 novembre 2003** sur le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est, le Parlement a réitéré les recommandations générales sur le PSA qu'il avait exprimées dans sa résolution du 7 novembre 2002 (voir ci-dessus). Le Parlement y indiquait par ailleurs qu'il considérait inopportune la future adhésion de pays participant au PSA qui auraient avec les États-Unis un accord bilatéral qui compromettrait l'efficacité complète du TPIY.

Concernant la Serbie-et-Monténégro, la résolution souligne que l'UE doit être prête à aider la Serbie et le Monténégro à élaborer un règlement durable. Le Parlement y exprime également ses préoccupations devant la paralysie résultant des difficultés que rencontre le gouvernement serbe pour assurer une majorité parlementaire, ainsi que son inquiétude face au statu quo actuel au Parlement de la République du Monténégro. Avec la reprise du rapport de faisabilité sur la possibilité de conclure un accord de stabilisation et d'association (ASA) en octobre 2004, on espère qu'un rapport positif permettra d'ouvrir les négociations entre la Serbie-et-Monténégro et d'autres États membres de l'UE.

¹ Résolution du 5.6.2003, non encore publiée au Journal officiel.



PRESIDENT - GOVERNMENT - PARLIAMENT

Key Figures**Serbia e Montenegro**

<u>President</u>	Svetozar Marovic
Minister of Foreign Affairs	Vuk Draskovic
Deputy Minister of Foreign Affairs	Predrag Boskovic, M.A.
Minister of Defense	Vukasin Maras
Deputy of Defence	Prvoslav Davinic
Minister of International Economic Relations	Prof. Predrag Ivanovic
Minister of Internal Economic Relations	Amir Nurkovic
Minister of Human and Minority Rights	Rasim Ljajic
Assembly President	Zoran Sami

Kosovo

<u>President</u>	Ibrahim Rugova
Prime Minister	Ramush Haradinaj ?
Assembly President	Nexhat Daci

Serbia

<u>President</u>	Boris Tadic
Prime Minister	Vojislav Kostunica
Minister of International Economic Relations	Milan Parivodic
Minister of Diaspora	Vojislav Vukcevic
Minister of Interior	Dragan Jovic
Assembly President	Predrag Markovic

Montenegro

<u>President</u>	Filip Vujanovic
Prime Minister	Milo Djukanovic
Minister of Foreign Affairs	Miodrag Vlahovic
Assembly President	Ranko Krivokapic

